

M. MACDONNELL: Cela n'a-t-il pas une certaine importance?

Le très hon. M. HOWE: Certainement. Mais aux Etats-Unis, c'est la seule ressource qui reste aux ministres.

M. MACDONNELL: Je tiens à faire suite aux observations de l'honorable député de Vancouver-Sud. Le ministre dit que, d'après le régime actuel, la commission fait rapport à un comité dont le ministre de la Défense nationale est membre. Veut-il dire le cabinet?

Le très hon. M. HOWE: Non, le Comité du conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles.

M. MACDONNELL: Un ministère de la Défense nationale, jouissant d'une responsabilité déterminée relativement aux décisions prises, ne doit pas être la même chose qu'un tel ministère n'assumant qu'une responsabilité vague ou partielle? Personne ne désire plus que moi que le pouvoir civil soit omnipotent. Il existe une vaste différence entre confier aux autorités militaires la responsabilité des travaux qu'on effectuera et les charger, en terme plus ou moins précis, de surveiller ces travaux.

Le très hon. M. HOWE: Les autorités militaires,—est-il besoin de le rappeler à l'honorable député,—sont responsables de la défense du Canada en tout temps. Le général McNaughton, que nous avons l'intention de nommer à ce poste, a été président de la Commission conjointe de défense canado-américaine et le représentant du Canada au comité de l'énergie atomique des Nations Unies. Il est de plus l'un des deux seuls généraux que compte le Canada. Il est permis de croire qu'il ne fermerait pas les yeux sur les aspects de l'énergie atomique qui se rattachent aux questions de défense.

M. GREEN: Certains aspects de l'énergie atomique doivent être entourés du plus grand secret. Est-ce qu'il n'appartient pas au ministère de la Défense nationale de surveiller ce secret? N'est-ce pas à lui de décider quels renseignements peuvent être communiqués? Il lui appartient, il me semble, de décider ceux qu'il faut garder secrets et ceux qu'on peut rendre publics. Toute la question du secret ne repose-t-elle pas sur les exigences de la défense?

Le très hon. M. HOWE: Possible, mais ce ne sont pas les autorités militaires qui prennent les décisions. Le comité de l'énergie atomique des Nations Unies n'est pas un organisme militaire.

[Le très hon. M. Howe.]

M. GREEN: Pourquoi faut-il garder le secret, si ce n'est à cause des exigences de la défense?

Le très hon. M. HOWE: C'est peut-être à ce propos, mais il n'est pas nécessaire que les décisions ayant trait aux questions de défense soient arrêtées par des militaires. Si l'honorable député veut se donner la peine de consulter les débats du Congrès américain, il verra que le bill May confiait la surveillance aux autorités militaires, mais qu'il a été remplacé par le bill McMahan, qui assigne cette surveillance aux autorités civiles.

M. GREEN: On peut inviter un militaire à faire partie du comité sans établir un contrôle militaire.

Le très hon. M. HOWE: Mon honorable ami connaît-il une meilleure autorité en matière de défense que le représentant probable du Canada dans la commission?

M. GREEN: Le ministre ne devrait pas faire de personnalités.

Le très hon. M. HOWE: Je n'en fais pas. Je parle d'un général d'Armée.

M. GREEN: Certaines tâches ne conviennent pas toujours à un général.

Le très hon. M. HOWE: Je donne ma langue au chat.

M. GREEN: Le général McNaughton ne sera pas toujours présent. Ne devrait-on pas établir une liaison plus étroite avec le ministère de la Défense nationale?

Le très hon. M. HOWE: Le Gouvernement assume la responsabilité de désigner les membres de la commission. Qu'on lui laisse ce soin.

M. KNOWLES: La dépêche mentionnée par l'honorable député de Vancouver-Sud et que plusieurs d'entre nous ont lue, mais dont le ministre n'a pas pris connaissance, relève de nouveaux renseignements dans l'application de l'énergie atomique, non seulement aux armements, mais encore à maints autres domaines d'ordre humanitaire. Il y est question en particulier de ses applications au domaine médical, à tout ce qui se rapporte à la santé. Nous sommes tellement en marge de tout le problème que ce serait une erreur de constituer une commission ou un organisme qui donnerait à supposer que nous nous intéressons exclusivement ou même principalement au domaine de la défense. Si la découverte doit être un bienfait pour l'humanité, elle ne donnera pas tous les avantages espérés si elle n'est censée être qu'un moyen d'améliorer les méthodes de guerre. Il faudra l'appliquer à tous les autres domaines. Si nous devons